

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Paris, le 03 SEP. 2018

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par M. KHELOUFI
Réf. RK./CPP/N°

Maître Mattieu LESAGE
32 rue du Temple
75004 Paris

Maître,

Par courrier en date du 8 juin 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client.

De ce fait, le permis de conduire est doté de quatre points, à ce jour.
Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
la cheffe de la section du permis à points
du bureau national des droits à conduire



Stéphanie PETIT